



**STOP SEXUAL  
HARASSMENT**

# POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL

## TOLERANCE ZERO ENVERS LE HARCELEMENT SEXUEL ET LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

Le harcèlement sexuel et la violence basée sur le genre est un problème mondial qui se manifeste dans tous les contextes, y compris en ligne. Il s'agit d'un problème profond et répandu qui a un impact sur presque tous les aspects de la vie, en particulier pour les femmes.

Tout au long de son histoire, le mouvement féministe a mis en évidence et condamné la violence et les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes. Au fil du temps, cet appel a été repris par diverses organisations internationales, organismes de coopération et États, qui ont intégré la prévention et la répression du harcèlement sexuel - en tant qu'expression de la violence basée sur le genre - dans leur agenda relatif à la garantie et à la protection des droits fondamentaux.

Lors de sa conférence internationale du travail en 1985, l'Organisation internationale du travail (OIT) a souligné que le harcèlement sexuel est une pratique courante :

***«...cela constitue une violation des droits des travailleurs et des travailleuses, un problème de sécurité, de santé et de discrimination, c'est-à-dire une situation d'emploi inacceptable et une forme grave de violence ».***

La Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) s'engage à respecter tous les droits humains. Notre travail est basé sur les valeurs fondamentales de la démocratie sociale – la liberté, la justice et la solidarité. Nous travaillons dans l'esprit de ces valeurs et de ces idéaux afin de vivre dans une société qui traite tous les individus avec dignité et respect.

Nous ne tolérons aucune forme d'abus et nous rejetons tout type de violence ou de discrimination. Par conséquent, la FES s'engage à prendre des mesures appropriées et adéquates pour protéger les personnes au sein de la communauté de la FES contre toute forme d'abus, de violence ou de discrimination.

La politique de lutte contre le harcèlement est une extension de cet engagement.

## Objectifs de la politique

- Promouvoir un environnement exempt de discrimination et de violence sexuelle et basée sur le genre, en encourageant le traitement adéquat de toutes les membres de la communauté FES,
- Prévenir la discrimination, la violence basée sur le genre et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et dans les espaces communs.
- Définir la procédure d'enquête et de traitement des incidents de violence sexiste, d'abus et de harcèlement sexuel qui impliquent des travailleurs et travailleuses de la FES et/ou des membres d'organisations partenaires, ainsi que des personnes qui participent à des activités organisées par la FES.

## Principes sous-tendant la politique

### Prévention :

La FES ne minimise pas le harcèlement sexuel et la violence basée sur le genre. Des mesures adéquates seront prises au bureau et partout où des activités de la FES ont lieu.

- Information et sensibilisation au sein du Staff de la FES à travers des formations
- Engagement du Staff de la FES et ses partenaires dans la prévention du harcèlement sexuel et de la violence basée sur le genre
- La FES et ses partenaires sont encouragés à continuer et promouvoir les échanges et débats durant leurs sessions d'activités.

**L'égalité des genres** : La FES encourage et promeut la participation des femmes et des personnes non binaires à tous les espaces et activités et s'oppose à toute discrimination basée sur le genre qui pourrait survenir dans ses activités.

**Diversité et inclusion** : La FES défendra l'égalité des sexes, ainsi que le droit à la diversité et à l'inclusion. Les participant.e.s aux activités et projets de la FES seront protégés contre toute forme d'abus.

**Confidentialité et respect** : La FES veillera à ce que l'identité de toute personne déposant une plainte soit protégée. De même, nous respecterons la volonté de cette personne en ce qui concerne les actions qu'elle pourrait décider de prendre - en tenant compte de la gravité de la situation.

La FES protégera également toute autre information que la personne souhaite garder confidentielle.

**Rapidité de la procédure** : Les cas de harcèlement sexuel applicables à ce protocole n'expirent pas et la plainte sera prise au sérieux, quel que soit le temps écoulé depuis qu'elle a été déposée. Cependant, une fois la plainte déposée, la FES suivra une procédure méticuleuse. La phase d'enquête doit être résolue le plus rapidement possible.

**Aucune victimisation** : La FES empêchera la personne victime de harcèlement sexuel d'être à nouveau victimisée pendant que l'affaire fait l'objet d'une enquête. En outre, nous éviterons de demander inutilement au plaignant ou à la plaignante de raconter à nouveau les faits, ainsi que d'exposer publiquement l'identité de la personne qui a déposé la plainte, le rapport ou l'information.

**Contact :**

Pour plus d'informations ou de conseils, n'hésitez pas à contacter notre Point Focal :

Mireille ANDRIAMBOLANORO

Courriel : [info@fes.mg](mailto:info@fes.mg)